

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.39PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'938'000.--
pour la réalisation de travaux d'infrastructures à la rue des Jordils.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 7 janvier 2013.

Elle était composée de Madame Anne GANDER, de Messieurs Daniel COCHAND, Robin DELISLE (remplaçant Mme Fanny SPICHIGER), Johann GILLIÉRON, Bexhet HALIMI, Olivier KERNEN, Jean-Claude MONNEY et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT S.E.Y., de Monsieur Olivier SCHMID chef de service S.E.Y., de Monsieur Vincent NICOLET S.T.E.

Nous les remercions pour leur disponibilité et les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

La commission a pu profiter des explications des intervenants extérieurs et les en remercie. Il en est ressorti et la nécessité et l'urgence des interventions en deux étapes sur la rue des Jordils, en ses deux extrémités. La partie centrale entre la rue Pestalozzi et la rue Roger de Guimps a déjà été réalisée. L'état du non-séparatif a suscité la perplexité de certains. La complexité technique de l'opération de l'étape 3 n'a pas effrayé les commissaires qui ont pu se convaincre que c'était une bonne solution et qu'il fallait la réaliser rapidement et avec le moins de gêne possible pour la population, les riverains, les commerçants et les écoles.

Six points ont été éclaircis.

1. Ce projet d'infrastructures est le résultat d'une large coordination entre les services mais il est actuellement totalement indépendant des mesures de mobilité qui seront prises ultérieurement, celles-ci ayant pris quelque retard notamment en raison des oppositions encore pendantes. La route retrouvera donc, après les travaux, pour un certain temps son aspect actuel, sans qu'il soit nécessaire pour la suite de refaire des travaux conséquents.

2. Le coût de la solution des forages dirigés est modérément plus élevé que la solution consistant à ouvrir le tablier du pont mais il n'est nullement question d'un surcoût de 100'000.- francs mais d'une différence d'environ 20'000.-¹ entre les deux solutions. La mention de plus-value de 100'000.- francs inscrite dans le préavis est inadéquate et doit être supprimée car l'ouverture de la chaussée sur le pont aurait aussi eu un prix important !

3. Le projet sera payé par le compte du fonds des investissements mesures PGEE s'élevant à 500'000.- francs par année, la somme étant répartie sur les années 2012 et 2013 (la dernière phrase du 1er § de la page 7 du préavis est malheureuse et doit être simplement supprimée).

4. La durée des travaux devrait être de 3 mois¹ environ pour chacune des deux étapes.

¹ Les chiffres donnés aux points 2 et 4 représentent un ordre de grandeur proche de la réalité.

5. Il est improbable que des découvertes archéologiques majeures posent des problèmes.
6. Les riverains doivent être rapidement mis au courant des mesures qui les concerneront.

La commission a insisté pour que soient connues, au moment du traitement du préavis par le CC, les solutions proposées par la police en matière de circulation durant la durée des travaux.

Conclusions :

C'est à l'unanimité que les commissaires ont voté les trois articles présentés et c'est à l'unanimité qu'ils vous demandent d'en faire de même afin que ces travaux puissent profiter des meilleures opportunités pour être entrepris dans les meilleurs délais.

Yverdon-les-Bains le 17-01-2013

Forestier Didier